

# La course aux affiches électorales

Premier arrivé, premier servi? Pas toujours. Les communes décident et ça ne fait pas toujours l'unanimité

**L**es affiches électorales restent un des moyens les plus utilisés par les candidats pour toucher leurs électeurs. L'affichage de campagne est défini par une circulaire de la ministre Valérie De Bue, mais chaque commune a toute liberté pour organiser les choses sur son territoire. Chez nous, la manière de procéder est donc très différente d'une entité à l'autre. À Frameries, certains jugent la disposition des panneaux électoraux pas très objective...

Depuis plusieurs semaines, vous voyez fleurir des panneaux électoraux sur lesquels commencent à être collées les affiches de campagne. Mais ces écriteaux ne peuvent pas être collés n'importe comment sur la voie publique. Ils ont été source de tension par le passé. Le Conseil d'État a même été saisi en 2012 après que la commune d'Anvers ait refusé d'installer des panneaux électoraux avant les précédentes élections communales.

Afin d'éclaircir la situation, une circulaire a été envoyée à tous les collèges communaux par la ministre des Pouvoirs locaux Valérie De Bue.

Dans ce courrier, la ministre rappelle « l'obligation pour les communes de mettre à disposition des listes des emplacements réservés à l'apposition d'affiches électorales et assurer une répartition équitable de ces emplacements entre les différentes listes. » Valérie De Bue invite donc les communes à « objectiver la répartition des espaces sur base d'un ou plusieurs critères préalablement et précisément définis tels que le caractère complet ou incomplet d'une liste. »

La Ville de Mons a essayé d'y répondre au mieux. « Il y aura normalement huit panneaux par endroit, explique la porte-parole de la Ville. Chaque liste complète aura droit à l'entièreté d'un panneau, les autres à la moitié d'un panneau. Nous nous baserons ensuite sur le tirage au sort réalisé par la Région wallonne début septembre pour définir l'ordre des partis. Le premier sera donc occupé par le MR, le deuxième par Écolo et ainsi de

suite... »

## PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI

Mais toutes les communes ne respectent pas cet ordre. À Quévy, c'est plutôt la politique du premier arrivé, premier servi. « De manière informelle, chaque liste s'est approprié un panneau électoral par endroit, explique David Volant, qui poussera la liste MR+ en octobre. Mais nous n'avons pas eu de courrier de l'administration pour l'ordre des panneaux. Comme nous étions les premiers arrivés, nous avons pris le panneau du milieu. »

À Lens, la situation est identique. Chaque liste aura droit à un panneau mais aucun ordre n'a été établi. « Les partis se mettront à la suite des uns et des autres, détaille Mathieu Messin, directeur général de la commune. Il n'y aura pas de problème. Il n'y a de toute façon pas un panneau meilleur qu'un autre. » Des choix ont été faits par contre du côté de la commune de Frameries. Les deux premiers panneaux ont été réservés au... PS, les deux suivants au MR (membre de la majorité), puis à Be Frameries...

« Le bourgmestre F.F. Didier Draux a demandé à des agents communaux de délimiter les emplacements pour chaque liste, explique le maire Jean-Marc Dupont. Ça évite les soucis. Sans ces délimitations, des candidats auraient peut-être collé leurs affiches à travers tout. » Le député wallon se défend d'avoir placé volontairement son parti en 1<sup>ère</sup> position. « Sincèrement, l'ordre a été fait de manière aléatoire. Ce n'est pas un avantage d'avoir le panneau tout à gauche ou celui tout à droite. Il n'y a aucun parti-pris. Nous respectons la circulaire de la ministre. »

À Mons, certains ont été surpris de voir l'affiche d'un candidat PS collée sur les vitres du centre de prélèvements sanguins de l'hôpital public Ambroise Paré, situé rue Rogier. « Mais l'hôpital a mis un terme à son contrat d'exploitation du bâtiment, explique Sarah Giancaterini, responsable communication du CHU. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, il n'y a plus aucune activité. Il ne reste plus qu'à enlever la signalétique de l'hôpital. »

N.E.

## NOTRE EXPERT

« Les affiches électorales ne sont pas vouées à disparaître »



**PIERRE  
VERCAUTEREN**

Expert  
Politique

### ➔ Selon vous, quels critères permettraient d'objectiver l'affichage électoral ?

D'une commune à l'autre, les critères peuvent être différents pour essayer d'objectiver la mise en place des affiches électorales. Ça devient alors totalement aléatoire d'une entité à l'autre. Pour moi, l'une des solutions serait de respecter l'ordre des numéros de liste qui ont été tirés au sort avant le scrutin. On retrouvait ainsi d'une commune à l'autre le même ordre dans les affiches. Il n'y aurait alors plus de différence d'une commune à l'autre.

### ➔ Est-ce que les affiches électorales jouent encore un rôle dans la campagne ? Rapportent-elles des voix ?

C'est compliqué à dire. Je crois qu'elles manquent si vous n'en mettez pas mais que même si vous en collez, ce n'est pas sûr qu'elles vous rapportent des voix. Leur impact potentiel est en tout cas de plus en plus limité avec l'évolution de la société. Et il ne faut pas oublier que ces affiches sont prises en compte dans les dépenses de campagne. Les candidats doivent donc faire des choix. Ils doivent essayer de trouver le moyen plus efficace de toucher la population.

### ➔ Avec l'évolution des moyens de communication, les affiches sont-elles vouées à disparaître lors des futures campagnes ?

Non, je ne crois pas. Il y a 20 ans, on disait que les livres en papier allaient disparaître. Pourtant, aujourd'hui, ils sont toujours bel et bien là. Je crois que la situation sera identique pour les affiches de campagne. ●

Politologue à l'UCL Mons

**Les dépenses de campagne sont contrôlées**

# Chaque candidat peut au moins dépenser 1.250€

Les candidats aux élections d'octobre prochain ne peuvent pas dépenser à tout va pour leur campagne. Le Moniteur belge a publié ce mardi les dépenses électorales maximales autorisées pour les listes et candidats de chaque commune en vue du scrutin du 14 octobre.

Les sommes dépendent du nombre de votants inscrits sur les registres des électeurs.

Plus il y a d'électeurs, plus les candidats ont le droit de dépenser. Mons est ainsi la ville

de notre arrondissement où la somme de campagne maximale autorisée par candidat est la plus élevée avec 4.484,35 euros. Viennent ensuite Saint-Ghislain avec 1.390,24 euros et Frameries avec 1.277,68 euros.

Les dix autres entités de l'arrondissement, qui comptent toutes moins de 15.000 électeurs inscrits, affichent comme montant maximal par candidat 1.250,00 euros. Aucun candidat ne pourra dépenser plus que cette somme.

Pour les listes, le principe est identique.

**ET PAR LISTE**

Plus il y a d'électeurs, plus les listes sont autorisées à dépenser. Les listes présentes à Mons seront donc celles qui pourront dépenser le plus de tout l'arrondissement, avec 74.474 euros pour chacune d'entre elles durant la campagne. Ce sont les listes de Lens qui pourront le moins dépenser avec 5.235,50 euros chacune. ●

N.E.

**Les dépenses de campagne maximales autorisées commune par commune (en euros)**

|                | Candidat | Liste     |
|----------------|----------|-----------|
| Boussu         | 1.250,00 | 15.267,00 |
| Hensies        | 1.250,00 | 7.255,20  |
| Quaregnon      | 1.250,00 | 14.020,00 |
| Saint-Ghislain | 1.390,24 | 18.478,00 |
| Jurbise        | 1.250,00 | 9.100,80  |
| Lens           | 1.250,00 | 5.235,50  |
| Colfontaine    | 1.250,00 | 15.820,00 |
| Dour           | 1.250,00 | 13.576,00 |
| Honnelles      | 1.250,00 | 6.012,10  |
| Quiévrain      | 1.250,00 | 7.023,00  |
| Frameries      | 1.277,68 | 17.071,00 |
| Quévy          | 1.250,00 | 8.098,40  |
| Mons           | 4.484,35 | 74.474,00 |